

# LE PHARMACIEN HOSPITALIER

bulletin d'information professionnelle des pharmaciens hospitaliers publics et privés

SUPPLEMENT A LA REVUE N° 112 - LE 19 AVRIL 1993

## Les pages du Syndicat des Pharmaciens-Gérants

### sommaire :

- PHARMACIENS GERANTS PUBLICS... suite
- TRAITEMENT DES PHARMACIENS GERANTS (CONVENTION U.H.P.)

## PHARMACIENS GERANTS PUBLICS... SUITE

*Cher Collègue,*

*Depuis le 18 février, où je vous annonçais les bases de l'accord entre les ministères du budget et de la santé, les deux projets de décrets nous concernant ont été présentés au Conseil Supérieur des Hôpitaux.*

*Les textes ont été examinés, article par article, de façon à laisser le conseil émettre un avis globalement favorable (cela fait 22 ans que nous nous battons), tout en exprimant un désaccord formel sur les articles qui suppriment l'unicité des rémunérations entre les praticiens temps partiel (condition préalable imposée par le Budget).*

*Les textes doivent être maintenant soumis au Conseil d'Etat. Malheureusement le changement de gouvernement, joint à la procédure de vote du Conseil Supérieur, a retardé l'envoi de ces textes. Ceux-ci doivent être adressés par le nouveau gouvernement avec l'avis du nouveau cabinet sur le désaccord relatif à l'unicité des statuts. Au nom de l'intersyndicale des pharmaciens hospitaliers je demande à être reçu d'urgence par le cabinet de Monsieur Douste-Blazy. Il est évident que si le cabinet se prononçait pour l'unicité des statuts, l'avis du Budget serait redemandé et conduirait à un arbitrage à Matignon.*

*L'important était le passage au Conseil Supérieur, étape franchie qui a remis le train en marche et qui nous permet d'attendre l'arrivée en gare selon l'itinéraire TGV, corail ou omnibus, choisi par nos gouvernants !*

*A bientôt donc.*

**B. VAN BOCKSTAEEL**

P.S. : Ci-après la lettre reçue de Monsieur le Ministre Bernard KOUCHNER.